

**CAPRYLATE D'ALLYLE**

Date de révision : 12-02-2024  
Version : 4.1/CLP/FR

Date d'impression : 02-05-2024  
Page : 1 / 5

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial :** CAPRYLATE D'ALLYLE  
**Nom de la substance :** ALLYL OCTANOATE  
**Numéro CAS :** 4230-97-1  
**Numéro CE :** 224-184-9  
**Numéro d'enregistrement REACH :** Exempté d'enregistrement (importé/fabriqué à moins d'1 tonne/an)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Matière première pour la fabrication des parfums et/ou des arômes.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société :** Prodasynt  
**Adresse :** 4 Av. Joseph Honoré Isnard  
06130 GRASSE – FRANCE  
**Téléphone :** (00 33) 4 93 09 00 11  
**Fax :** (00 33) 4 22 13 07 38  
**E-mail :** info@prodasynt.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

(00 33) 4 93 09 00 11 (8 :30 - 17 :30)  
Services d'information d'urgence nationaux :  
**FR :** (+33) 1 45 42 59 59 (24h/7)

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Toxicité aiguë - Catégorie 3 (cutanée) - H311  
Toxicité aiguë - Catégorie 4 (orale) - H302  
Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à court terme) - Catégorie 1 - H400  
Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique (à long-terme) - Catégorie 2 - H411

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger :**



**Mention d'avertissement :**

Danger

**Mentions de danger :**

H302 – Nocif en cas d'ingestion.  
H311 – Toxique par contact cutané.  
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :**

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352+P332 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**2.3. Autres dangers**

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.  
Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

**Nom chimique :** ALLYL OCTANOATE  
**Numéro CAS :** 4230-97-1  
**Numéro EC :** 224-184-9

**PRODASYNTH SAS**

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z  
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

**CAPRYLATE D'ALLYLE**

Date de révision : 12-02-2024  
Version : 4.1/CLP/FR

Date d'impression : 02-05-2024  
Page : 2 / 5

**Composants dangereux :**

| Nom chimique :  | % (w/w) | N° CAS :<br>N° CE :<br>Index No. | Classification Règlement (EC)<br>1272/2008                                                                       | Specific Concentration Limit,<br>M-factor, ATE, SVHC |
|-----------------|---------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| ALLYL OCTANOATE | ≥50     | 4230-97-1<br>224-184-9           | Acute Tox. 3 (dermal) - H311<br>Acute Tox. 4 (oral) - H302<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 2 - H411 | ATE (oral) : 670 mg/kg, ATE (dermal) :<br>640 mg/kg  |

Prendre connaissance du texte dans son intégralité des indications de danger dans la section 16.

**3.2. Mélanges**

Non applicable.

**SECTION 4 : Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

Ingestion : se rincer la bouche avec de l'eau  
se rendre immédiatement chez le médecin et montrer l'étiquette ou l'emballage  
Rester au repos. Ne pas provoquer les vomissements.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn et demander une assistance médicale

Inhalation : Accompagner la personne affectée à l'air libre et la maintenir en état de repos  
Consulter immédiatement un médecin

Contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés  
Nettoyez les zones affectées de la peau avec de l'eau et du savon  
Demander une assistance médicale si les symptômes persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Recommandé : mousse, dioxyde de carbone, extincteurs de poudre sèche, eau pulvérisée  
Ne pas utiliser : jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits dangereux de la combustion : il émet des gaz toxiques en cas d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieur des emballages fermés.  
Éviter l'inhalation de fumées et vapeurs générées  
Interdire que les déversements d'extinction d'incendie rejoignent les égouts ou cours d'eau  
Utiliser l'appareil respiratoire autonome et la combinaison de protection

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer les alentours. Fournir une ventilation adéquate. Ne pas laisser entrer le personnel sans protection  
Ne pas respirer la vapeur/aérosol. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Indications relatives à la protection du personnel : voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que les écoulements atteignent les égouts municipaux et conduits d'eau courante.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer et absorber l'excédent avec du matériel inerte, inorganique et non inflammable, comme du sable ou de la terre et le transférer à un conteneur afin de procéder à son élimination selon les normes locales.  
Nettoyez la superficie avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle.  
Éviter les flammes et autres sources inflammables (par exemple, la lumière de l'indicateur du chauffe-eau).  
Aérer la zone locale et nettoyer une fois enlevé entièrement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations se référant aux contrôles d'exposition, protection personnelle et considérations pour l'éradication se trouvent aux sections 8 et 13.

**PRODASYNTH SAS**

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z  
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

**CAPRYLATE D'ALLYLE**

Date de révision : 12-02-2024

Version : 4.1/CLP/FR

Date d'impression : 02-05-2024

Page : 3 / 5

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler ou entreposer de matériel près d'aliments ou de boissons. Interdiction de fumer.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et des lunettes de protection.

Respecter les normes de sécurité et d'hygiène au travail.

A conserver uniquement dans l'emballage d'origine ou dans un emballage alternatif fabriqué avec un matériel compatible.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients hermétiques, de préférences plats, dans un lieu frais, sec et aéré, à l'écart de la lumière directe du soleil.

Entreposer le matériel loin de possibles sources inflammables ( par exemple, les superficies chaudes, étincelles, flammes et décharges électriques).

A conserver loin de substances incompatibles (voir section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail :

Aucun connu.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|                                           |                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôles techniques appropriés :         | Des mesures doivent être prises afin d'éviter des projections du produit sur l'ensemble du corps. Garantir une aération adéquate, en l'adaptant aux conditions d'usage. Utiliser un extracteur local si nécessaire. |
| Protection des yeux/visage :              | L'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée. Nettoyer les lunettes contaminées avant de les utiliser à nouveau.                                                                                           |
| Protection des mains :                    | L'usage de gants résistants aux produits chimiques est recommandé. Nettoyer les gants contaminés avant de les utiliser à nouveau.                                                                                   |
| Protection corporelle :                   | Sélectionner la protection corporelle en fonction de l'activité et de la possible exposition (par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection résistante aux produits chimiques).              |
| Protection respiratoire :                 | Dans un endroit mal aéré, l'utilisation d'un équipement respiratoire approprié peut être nécessaire.                                                                                                                |
| Contrôles d'exposition environnementale : | Les émissions des équipements de ventilation ou des procédures de travail doivent être contrôlées afin de vérifier si la législation sur l'environnement est respectée.                                             |
|                                           | Dans certains cas, afin de réduire les émissions à un niveau acceptable, l'usage de filtres ou des modifications de l'équipement peuvent être nécessaires.                                                          |

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                    |                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| État physique :                                                                    | Liquide                                                        |
| Couleur :                                                                          | Conforme à la spécification                                    |
| Odeur :                                                                            | Conforme à la spécification                                    |
| Point de fusion/point de congélation :                                             | Non déterminé                                                  |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) : | 225°C                                                          |
| Inflammabilité :                                                                   | Non déterminé                                                  |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion :                                     | Non déterminé                                                  |
| Point d'éclair :                                                                   | 66 °C                                                          |
| Température d'auto-inflammation :                                                  | Non déterminé                                                  |
| Température de décomposition :                                                     | Non déterminé                                                  |
| pH :                                                                               | Non déterminé                                                  |
| Viscosité cinématique :                                                            | Non déterminé                                                  |
| Solubilité :                                                                       | NON MISCIBLE IN WATER - MISCIBLE IN ALCOHOL/SOLUBLE IN ETHANOL |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :                                | Non déterminé                                                  |
| Pression de vapeur :                                                               | Non déterminé                                                  |
| Densité et/ou densité relative :                                                   | 0,876—0,884 g/mL (20°C) / 0,876—0,884 (20°C)                   |
| Densité de vapeur relative :                                                       | Non déterminé                                                  |
| Caractéristiques des particules :                                                  | Non déterminé                                                  |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Aucune information disponible

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Aucune information disponible

#### PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

**CAPRYLATE D'ALLYLE**

Date de révision : 12-02-2024

Version : 4.1/CLP/FR

Date d'impression : 02-05-2024

Page : 4 / 5

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et de manipulation

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toutes les sources inflammables : chaleur, étincelles, flamme nue.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides, bases fortes et agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Durant la combustion, du monoxyde de carbone et des composants organiques non identifiés peuvent se former.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë</b>                                                        | Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.                                    |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                                  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                          | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>                              | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>                                                       | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Danger par aspiration</b>                                                 | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

#### 11.2.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Evaluation :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données expérimentales/calculées :

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.

#### PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

**CAPRYLATE D'ALLYLE**

Date de révision : 12-02-2024  
Version : 4.1/CLP/FR

Date d'impression : 02-05-2024  
Page : 5 / 5

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

**12.7. Autres effets néfastes**

Voir également les sections 6,7,13 et 15

Éviter la pollution du sol, des eaux souterraines et superficielles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

A éliminer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

|                                                    | ADR/RID/ADN                                            | IMDG                                                   | IATA-ICAO                                              |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                            | UN2810                                                 | UN2810                                                 | UN2810                                                 |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations Unies</b>    | Liquide organique toxique, n.s.a.<br>(ALLYL OCTANOATE) | Liquide organique toxique, n.s.a.<br>(ALLYL OCTANOATE) | Liquide organique toxique, n.s.a.<br>(ALLYL OCTANOATE) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b> | 6.1                                                    | 6.1                                                    | 6.1                                                    |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                    | III                                                    | III                                                    | III                                                    |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>          | Oui                                                    | Oui                                                    | Oui                                                    |
| <b>Information supplémentaire</b>                  |                                                        |                                                        |                                                        |

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune connue

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information disponible

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**SECTION 16 : Autres informations**

**Texte complet des indications de danger de la section 3 :**

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H311 – Toxique par contact cutané.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information qui figure sur la fiche de sécurité est basée sur les connaissances disponibles au moment de son édition. Elle doit être considérée comme une description des conditions de sécurité requises du produit et ne garantit pas ses caractéristiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes et la législation locale.

**PRODASYNTH SAS**

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com